



Enquete sociale en belgique

Par **lisia**, le **04/04/2008** à **15:33**

bjr a tous voila je suis divorcee depuid maintenant 6 ans j'ai enfin obtenu la garde me mes enfants il y a 2 ans mais je suis toujours dans les tribunaux parce que j'essaye que mes enfants aye moins souvent cher leur pere qui est au chomage et ne me payent toujours pas de pension alimentaire es que l'enquete social peut se renseigner cher mon patron (je travail en titre service) es qu'il sont le droit d'allez interoger les personnes cher qu je travail. Si vous savez me repondre a ma demande je serais contente d'avoir un peut plus de renseignement merci beaucoup.